



Abou Sa'ïd Al -Khoudrî – qu'Allah a agréé – rapporte que le Prophète ﷺ dit à ses Compagnons:

- 1 “L'un de vous est-il incapable de réciter le tiers du Coran en une nuit?”.
- 2 Ceci leur parut trop et ils demandèrent: “Qui en serait capable, ô Messager d'Allah?”.
- 3 Il répondit: “Allah, Al-Wâhid, **As-Samad** est le tiers du Coran⁽¹⁾”.

Les Versets

﴿Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable.﴾ [Sourate Al-Baqara: 106].

﴿Dis: “Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui”﴾ [Sourate Al-Ikhlâsse: 1-4].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Sa'ïd, Sa'd ibn Mâlik ibn Sinân Al-Ansârî Al-Khazrajî Al-Madanî Al-Khoudrî. Il participa à la bataille du Fossé et aux batailles suivantes et il voulut participer avant cela à la bataille de Ouhoud, mais le Prophète ﷺ refusa en raison de son jeune âge. Il participa à douze batailles aux côtés du Messager d'Allah ﷺ et assista au serment d'allégeance sous l'arbre. Après avoir narré de nombreux hadiths et avoir été mufti quelque temps, il est mort en l'an 74 de l'Hégire⁽¹⁾⁴².

Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe que la Sourate: “Dis: Il est Allah, Unique”, équivaut au tiers du Coran, car le monothéisme y est exposé. Par conséquent, c'est comme si celui qui la récite, récitait le tiers du Coran.

1 Al-Boukhari (5015)

1 Voir Tadhkirat al-Houffâdh d'Adh-Dhahabî (1/36), Al-Isâba Fi Tamyiz as-Sahâba d'Ibn Hajar (3/85), Al -Bidâya wa an-Ni-hâya d'Ibn Kathîr (9/3,4) et At -Tabaqât al-Kabîr d'Azzouhri (5/350).



Compréhension (fiqh)

1 Le Prophète ﷺ demanda à ses Compagnons – qu’Allah a agréés –: Personne d’entre vous n’est capable de réciter le tiers du Coran chaque nuit?

2 Les Compagnons s’étonnèrent de cette question, puisque cela fait partie de ce qui leur était pénible. Or il n’était pas dans l’habitude du Prophète de les charger plus que ce qu’ils étaient capables de supporter.

3 Il les informa alors que la sourate “Allah, Al-Wâhid, As-Samad” équivaut au tiers du Coran en termes de rétribution, de mérite et de récompense. Il s’agit de la sourate Al-Ikhlâsse qui a été nommée ainsi par le Prophète car elle contient ces mots: ﴿Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad). Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons (As-Samad)﴾ [Sourate Al-Ikhlâsse: 1-2]. **Le mot As- Samad contient plusieurs caractéristiques d’Allah, parmi lesquelles qu’Allah n’a pas de ventre et qu’il n’a donc pas besoin de nourriture ou autre, que rien ne lui ressemble et qu’Allah est Celui que l’on sollicite pour ses besoins. Il se passe donc de toutes Ses créatures tandis qu’elles ont besoin de Lui et Il est Celui qui subsistera après la disparition de toutes les créatures⁽¹⁾.**

En outre, Abou Hourayra rapporte dans un hadith: Le Messager d’Allah ﷺ sortit à nous et dit: “Je vais vous réciter le tiers du Coran” et il récita: ﴿Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)﴾ jusqu’à la fin⁽²⁾.

Bien que cette sourate contienne peu de mots, elle équivaut au tiers du Coran en raison de ce qu’elle contient comme monothéisme, explication des Noms et attributs d’Allah et négation de tout associé, semblable ou enfant Le concernant. Or le Livre d’Allah renferme trois fondements: l’explication du monothéisme et des attributs d’Allah, la mention des jugements de la Législation et de ce qui est licite ou illicite et l’exposition des récits des anciens. Comme la sourate Al-Ikhlâsse traite du premier fondement qui est le monothéisme, celui qui la récite obtient la même rétribution que celui qui récite le tiers du Coran⁽³⁾.

Un poète a dit:

Ô Celui contre lequel personne ne peut me protéger, je me réfugie auprès de Ton pardon contre Ta punition.

Je suis le serviteur qui avoue chacun de ses péchés et Toi Tu es le Maître, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons et le Pardonneur.

Si Tu me châties, c’est parce que j’ai commis des péchés et si Tu me pardonnes, alors Tu es digne de pardonner.

1 Voir Zâd al-Massîr Fî ‘Ilm at-Tafsîr d’Ibn al-Jawzî (4/506).

2 Moslim (262).

3 Voir Al-Istidhkâr d’Ibn ‘Abd al-Barr (2/512).

Suivi

1 Accorde de l’importance aux manières de t’adresser aux autres, car il ne suffit pas que les paroles soient correctes et bénéfiques. Il faut également les exposer d’une manière qui facilite leur acceptation. Prends donc garde à cela lorsque tu t’adresses, pour prodiguer des conseils, ou faire du commerce ou autre, à tes enfants, aux membres de ta famille, à tes étudiants et à ceux avec qui tu interagis.

2 Le Prophète ﷺ prépara ses Compagnons – qu’Allah a tous agréés – à accepter la connaissance qu’il allait leur délivrer en leur posant une question étrange. Comme il leur demanda quelque chose qu’ils ne pouvaient pas faire, leurs ouïes et leurs esprits se sont focalisés sur ses paroles afin de savoir comment quelqu’un peut réciter cette part immense du Coran en une nuit. Il convient donc que le prédicateur, le juriste, l’enseignant et l’éducateur attirent l’attention et les esprits de leur auditoire en posant des questions étonnantes et des informations étranges qui attirent les regards et les ouïes.

3 Ce hadith souligne la sagesse du Prophète ﷺ lorsqu’il instruisait ses Compagnons, puisqu’il utilisa la méthode de l’exposé et non celle de l’injonction. L’enseignant doit donc suivre la méthode d’enseignement du Prophète ﷺ, car il incite plus efficacement les étudiants à faire ce qu’on attend d’eux.

4 La Législation a institué des charges légères qui comportent du bien et un immense mérite. Il ne convient donc pas que le musulman manque ces occasions données par Allah, mais doit plutôt en tirer profit.

5 Ce hadith met en exergue la politesse des Compagnons – qu’Allah a tous agréés –, puisqu’ils ne répondirent pas en niant et en refusant, mais ont avancé une excuse avec politesse. L’étudiant doit donc adopter leur politesse à l’égard de son enseignant.

6 Consacre de l’importance à la sourate Al-Ikhlâsse, car le Messager d’Allah ﷺ ne lui a donné de l’importance que parce qu’elle est éminente. Veille donc à la mémoriser, à l’apprendre, à méditer ses versets et à l’enseigner, que cela ait lieu à la maison, à l’école ou dans le cadre des études réalisées par les gens de science. C’est l’attitude à avoir à l’égard de ce qui a été déclaré éminent par Allah.

7 On rapporte de ‘Â`icha – qu’Allah a agréée – que le Prophète ﷺ envoya un homme à la tête d’un escadron et lorsque cet homme dirigeait la prière de ses compagnons, il terminait toujours sa récitation par: ﴿Dis: Il est Allah, Unique (Al-Ahad)﴾. À leur retour, ils rapportèrent cela au Prophète ﷺ qui leur dit: “Demandez-lui pourquoi il fait cela”. Lorsqu’ils lui posèrent cette question, il répondit: “Car elle décrit le Tout Miséricordieux et j’aime la réciter durant la prière”. Le Prophète ﷺ dit alors: “Informez-le qu’Allah l’aime”⁽¹⁾

1 Al-Boukhari (7375) et Moslim (813).